



Conseil économique et social

Distr. LIMITÉE
2 mai 1999

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Huitième session

Vienne, 27 avril-6 mai 1999

Projet de rapport

Rapporteur: Adrian Vierita (Roumanie)

Additif

Chapitre X. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a tenu sa huitième session à Vienne du 27 avril au 6 mai 1999. Elle a tenu 16 séances. Le Comité plénier a tenu ses réunions parallèlement à la plénière.
2. La huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a été ouverte par la Présidente sortante de la septième session, Cristina Luzescu (Roumanie).
3. S.E. Emomali Rakhmanov, Président de la République du Tadjikistan, a fait une déclaration à l'ouverture de la huitième session. Il a noté que la poussée récente de la criminalité transnationale avait entraîné l'arrivée de groupes criminels en Asie centrale et que l'élaboration de cadres législatifs efficaces et de mécanismes juridiques pour lutter contre le crime était devenue une priorité pour les nouveaux États souverains de la région. La réforme juridique et l'élaboration de lois spécifiques pour lutter contre la corruption, la criminalité organisée et le blanchiment d'argent étaient essentielles dans ce domaine. Il a exprimé sa reconnaissance pour l'assistance précieuse apportée à son pays par la communauté des donateurs et les institutions du système des Nations Unies, notamment l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Il a exprimé la crainte que la situation dans la région afghano-tadjike devienne incontrôlable si des mesures communes immédiates n'étaient pas prises. Il a demandé que les efforts déployés par son pays pour lutter contre la criminalité organisée continuent à être appuyés, et il a ajouté que son gouvernement était ouvert à toute proposition de coopération constructive avec tous les gouvernements intéressés et toutes les organisations internationales intéressées pour lutter contre la criminalité transnationale organisée.

B. Participation

4. Les représentants de 38 États membres de la Commission ont participé à la huitième session, ainsi que les observateurs de 76 autres États, 8 organes des Nations Unies, 3 institutions spécialisées, les 11 institutions composant le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 14 organisations intergouvernementales et 41 organisations non gouvernementales. Une liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

C. Élection du bureau

5. À sa 1^{re} séance, le 27 avril 1999, la Commission a élu par acclamation le bureau suivant:

<i>Président:</i>	Ana María Cortez de Soriano (Bolivie)
<i>Vice-Président:</i>	Irene Freudenschuss-Reichl (Autriche)
<i>Vice-Président:</i>	Chung Dal-ho (République de Corée)
<i>Vice-Président:</i>	Abubakr Salih Nur (Soudan)
<i>Rapporteur:</i>	Adrian Vierita (Roumanie)

6. Le bureau de la Commission s'est réuni plusieurs fois au cours de la session pour examiner des questions liées à l'organisation des travaux et à la gestion stratégique.

7. Après son élection, le Président de la huitième session a prononcé une brève allocution d'ouverture.

8. Le Directeur exécutif de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, notant les progrès accomplis dans l'élaboration de la convention, a souligné quatre thèmes prioritaires: a) abolition du secret bancaire dans le monde entier dans le cas d'enquêtes pénales; b) mesures contre l'utilisation frauduleuse des centres financiers offshore pour le blanchiment de l'argent; c) appui à la tendance à une plus grande transparence des transactions financières; et d) réintroduction de la valeur des ressources illicites confisquées dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et allocation d'une partie de cette valeur pour aider les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient dans ce domaine. Il a déclaré que le Centre avait renforcé sa coopération technique et réaxé ses activités pour faire face aux défis futurs et aux mandats qui découleraient de la Convention, en particulier grâce au nouveau programme mondial contre la corruption, le programme mondial contre la traite des êtres humains et les études mondiales sur la criminalité transnationale organisée.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

9. À sa 1^{re} séance, le 27 avril 1999, la Commission a adopté par consensus son ordre du jour provisoire (E/CN.15/1999/1), dont elle avait convenu à sa septième session et que le Conseil économique et social avait approuvé par sa décision 1998/227. Cet ordre du jour était le suivant:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Activités du Centre pour la prévention internationale du crime:
 - a) Réforme de la justice pénale et renforcement des institutions judiciaires: collecte, analyse et utilisation aux fins de l'action d'informations sur la criminalité et la justice pénale et informatisation du fonctionnement de la justice pénale;
 - b) Coopération technique;
 - c) Coopération avec d'autres entités et organismes des Nations Unies;
 - d) Mobilisation de ressources.
4. Stratégies pour la prévention du crime:
 - a) Promotion et maintien de l'état de droit et d'une bonne gestion des affaires publiques: crime et sécurité publique;
 - b) Élimination de la violence contre les femmes;
 - c) Élaboration de normes en matière de prévention du crime.
5. Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.
6. Coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale:
 - a) Application de la Déclaration politique de Naples et du Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée;
 - b) Élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée et, le cas échéant, d'autres instruments internationaux.
7. Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.
8. Gestion stratégique et questions relatives au programme:
 - a) Gestion stratégique;
 - b) Questions relatives au programme;
 - c) Nomination de membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.
9. Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission.
10. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa huitième session.
10. À la même séance, la Commission a adopté l'organisation des travaux de sa huitième session telle qu'elle est présentée dans le document E/CN.15/1999/1/Add.1, qui comportait huit séances du Comité spécial chargé d'élaborer la Convention contre la criminalité transnationale et quatre séances du Comité plénier.

E. Documentation

11. On trouvera la liste des documents dont la Commission a été saisie dans l'annexe ... au présent rapport.
